

31 mars 2016 tous en grève !

On Recrute, on Utilise, on Jette !

➤ **Réformes tous azimuts** : Réforme des retraites avec l'allongement de la durée de cotisation, recul de l'âge légal de départ à la retraite... Réforme territoriale et ses 13 grandes régions risquent de creuser davantage le fossé des inégalités entre citoyens et d'entraîner des droits différents. Réforme de la santé. Loi NOTRe qui se traduit par la désorganisation des collectifs de travail dans de nombreux services, par l'augmentation des inégalités entre territoires. Avec des pertes massives d'emplois de personnels territoriaux et par des atteintes aux droits collectivement acquis des agents. Réforme des rythmes scolaires et la remise en cause de l'organisation et des conditions de travail des animateurs, ATSEM.... La mutualisation forcée des locaux (Les salles de classe...). Cette réforme remet en cause la sécurité des enfants (le taux d'encadrement est plus important), une responsabilité augmentée pour les animateurs ! Cette réforme instaure la précarité du travail, les animateurs sont parfois des vacataires, des contractuels, embauchés à des salaires les plus bas de la Fonction Publique Territoriale sans garantie de statuts. Réforme des collègues..., des textes qui désorganisent totalement le service public. **Réforme du code du travail** (Licencier plus facilement et imposer toujours plus de précarité et de flexibilité : Temps de travail, Heures sup. CDD/CDI, CHSCT, médecine du travail, prud'hommes...), mise en place du compte personnel d'activité (CPA) fonction publique dans le projet de loi travail. **Le Code du Travail est gravement menacé**, comme le sont les conventions collectives ainsi que les statuts des entreprises publiques et de la Fonction publique. **Cette réforme du code du travail, c'est prochainement la porte ouverte à la casse de nos statuts.**

Nous sommes tous concernés, salariés du privé et du public, étudiants et lycéens.

➤ **Fusions, mutualisations...** : Métropole, développement des Intercommunalités ... Groupements Hospitaliers de Territoire, le but recherché est avant tout de réaliser des économies de fonctionnement sans aucune considération des suppressions de services entiers et des massives suppressions de postes qu'entraînent ces fusions. L'instabilité des missions et des fonctions des agents, l'insécurité des parcours professionnels, le risque de la remise en cause des droits individuellement et collectivement acquis (Régime indemnitaire, prime, protection sociale complémentaire, titres restaurant, congés annuels, temps de travail, ARTT...), le risque de licenciement, le risque de transformer les centres de gestion en « pôle emploi » pour réorienter le personnel privé de mission. Plusieurs dizaines de milliers de fonctionnaires vont subir des mobilités forcées, mobilités géographiques ou fonctionnelles. D'autres, dont beaucoup de contractuels, vont perdre leurs emplois. Il est indispensable de revenir sur ces contre-réformes successives, menées à marche forcée et dans lesquelles les intérêts des agents ne sont pas pris en compte.

➤ **Concernant le dégel du point d'indice**, (qui sert de base à la rémunération) l'augmentation annoncée est loin de rattraper le gel qui stagne à 4.6302€ depuis 2010. Une « augmentation » prévue de 0.6% en juillet 2016 et 0.6% en février 2017 = 4.6860€
Chacun sera à même d'apprécier la considération, que porte le gouvernement aux fonctionnaires !

➤ **PPCR** (Parcours professionnels, carrières, rémunérations) concerne les trois versants de la fonction publique (État, Territoriale et Hospitalière)

✓ **Ce protocole a été signé par les « syndicats » : CFDT, UNSA, FSU, CFTC, CFE-CGC et FA-FP.**
Les syndicats non signataires sont : CGT, FO et Solidaires. (FO ne pouvait signer un tel accord)

Cet accord porte notamment sur :

✓ **Rémunération : (Le gain maximum sera perçu qu'en 2020)**

- L'intégration d'une part des primes dans le traitement (Pour ceux qui ont des primes).
- Rémunération de la catégorie C (Avec l'augmentation du point d'indice à 1.2% à partir de février 2017).
La revalorisation interviendra entre 2017 et 2020, par l'attribution de 4 points majorés (18.74€/mois) dans la grille avec la transformation de 166€ de primes en points d'indice (soit 3 points majorés =14.05€/mois).
- Rémunération de la catégorie B (Avec l'augmentation du point d'indice à 1.2% à partir de février 2017).
La revalorisation interviendra entre 2016 et 2018, par l'attribution de 6 points d'indices (28.11€/mois) dans la grille avec la transformation de 277€ de primes en points d'indice (soit 5 points majorés =23.43€/mois)
- Rémunération de la catégorie A (Avec l'augmentation du point d'indice à 1.2% à partir de février 2017).
La revalorisation interviendra entre 2017 à 2020, par l'attribution de 9 points d'indice (42.17€/mois) dans la grille avec la transformation de 388€ de primes en points d'indice (soit 7 points majorés = 32.80€/mois).

✓ **Carrière :**

- **L'allongement** des durées de carrière passe de 25 ans à 30/35 ans.
- **Suppression de l'avancement d'échelon « au minimum »** donc allongement de la durée pour l'avancement de grade et qui entraînera aussi un point d'indice plus faible pour la pension à retraite.
- **Remise en cause** des statuts...

➤ **Dégel du point d'indice entre 2016/2017 + PPCR entre 2017/2020 pour FO le compte n'y est pas !**

Journée de grève interprofessionnelle le 31 mars 2016

(Avec : CGT, FO, FSU, Solidaires et des organisations étudiantes et lycéennes UNEF, UNL et FIDL)

➤ **Cette journée de grève portera notamment sur les revendications suivantes :**

- ✓ Retrait de la Loi-Travail*
- ✓ Augmentation de 8 % de la valeur du point d'indice
- ✓ Attribution de 50 points d'indice uniformes pour tous
- ✓ Rétablissement de la durée minimum pour la prise d'échelon
- ✓ Arrêt des suppressions de postes
- ✓ Création des emplois statutaires nécessaires aux collectivités et établissements de la fonction publique hospitalière pour l'accomplissement de leurs missions de service public
- ✓ Abandon des contre-réformes territoriales et hospitalières
- ✓ Arrêt des baisses budgétaires initiées par la politique d'austérité, le Pacte de responsabilité et la baisse des finances publiques

* La loi Travail El Khomri/Valls/Macron/Gattaz (MEDEF/Berger (CFDT) n'est ni amendable, ni négociable.

Faire grève c'est bien, participer à la manifestation c'est encore mieux !

Il est toujours annoncé le nombre de manifestants dans les cortèges mais un certain nombre de grévistes ne sont pas dans les cortèges, donc pas comptabilisés ce qui fausse l'ampleur d'un mouvement social, ce qui arrange le gouvernement.

Donc le 31 mars 2016, tous dans la rue !

FO combat sans ambiguïté toutes ces réformes !

Le rôle de FO (Syndicat libre et indépendant) n'est en aucun cas, d'accompagner des réformes réduisant les droits et les acquis des salariés, d'être le porte-parole d'un quelconque gouvernement et de négocier la longueur de la chaîne et le poids du boulet !

FO est le seul syndicat Français libre et indépendant à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques, des religions et de façon générale de toute influence extérieure au syndicat.

Ne pas jeter sur la voie publique